

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

*Transformons
l'essai ensemble*



Les Rencontres santé-travail

Une semaine nationale organisée par
Présanse





Prévenir les addictions au travail en 5 questions

LESAGE Yann



Prévention et santé
au bénéfice de votre entreprise

1- Pourquoi les prévenir en milieu professionnel ?



1- Pourquoi les prévenir en milieu professionnel ?

Sujet qui ne relève pas uniquement de la vie privée des travailleurs !

- **Les pratiques addictives résultent de l'interaction entre :**
 - facteurs personnels
 - facteurs propres à la substance psychoactive (SPA)
 - facteurs liés à l'environnement (**dont l'environnement professionnel**)
- **Le travail a un effet paradoxal vis-à-vis des consommations de SPA :**
 - Il peut être protecteur vis-à-vis des pratiques addictives (il y a moins de consommation quand on travaille que lorsqu'on ne travaille pas)
 - A l'inverse, certaines conditions de travail peuvent favoriser la consommation de substances psychoactives



85% des dirigeants d'entreprises affirment être préoccupés par les questions de toxicomanie et leurs impacts au travail

Source : *Enquête BVA-MILDECA/SIG 2014, Note d'analyse OFDT, 2015*



1- Pourquoi les prévenir en milieu professionnel ?



15 à 20% des accidents du travail; 45% des accident mortels en entreprise

Sources : Drogues, Chiffres clés juin 2019. Observatoire Français des drogues et des Toxicomanies

- **Les consommations de SPA peuvent en entreprise :**
 - Augmenter les coûts de la protection santé
 - Augmenter le nombre d'accidents
 - Accroître l'absentéisme
 - Détériorer les relations de travail (conflits interpersonnels)
 - Dégrader les performances
 - Augmenter les coûts salariaux (remplacements)
- **Responsabilités et obligations pour l'employeur :**
 - Responsabilité santé et sécurité (art. L.4121-1 du Code du travail) : l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs
 - ➔ **Obligation de sécurité de résultat ou au moins de moyens renforcés**
 - Responsabilités juridiques civile et pénale en cas d'accident du fait de ses préposés et/ou des dommages créés par les salariés envers des tiers et ce, même sous l'influence de SPA

➔ **Tout intérêt et toute légitimité à intervenir sur le sujet**



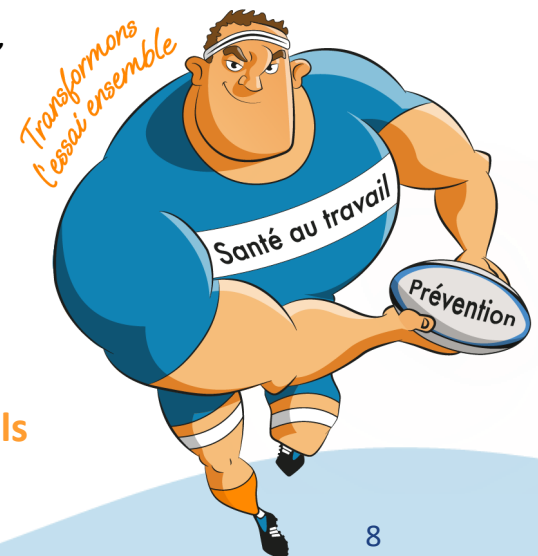
2- Est-ce que mon entreprise est concernée ?



2- Est-ce que mon entreprise est concernée ?

- **Lien entre consommation et travail, 3 mécanismes :**
 - **Importation :** consommation dans la vie privée débordant à terme sur le travail...
 - **Acquisition :** à l'occasion de pots, repas d'affaires, partie intégrante de la culture métier, facilitant le lien social ou la production...
 - **Adaptation :** automédication pour tenir au travail, dopage pour être performant
- **Tous les secteurs d'activité sont donc concernés**, même si certains le sont plus que d'autres
construction, hôtellerie/restauration, arts et spectacles, agriculture, industrie, commerce, service à la personne, éducation...
- **Tous les postes sont également concernés** même si certains le sont plus que d'autres :
travail posté, de nuit et isolé, postes à responsabilités élevées (stress, pression hiérarchique et obligation de résultat...), postes exigeant de la vigilance (contrôle du procédé sur les sites à hauts risques, postes de surveillance...), postes de conduite ou de pilotage (transports, manutention mécanique...)
- Les substances les plus courantes en milieu professionnels sont :
 - l'alcool (licite): 8% des travailleurs ont une consommation à risque
 - le cannabis (illicite) : 2,7% des actifs ont un usage régulier
 - les médicaments psychotropes (prescription médicale) : 13,7% des actifs ont un usage régulier

Plus l'entreprise est grande et/ou plus l'entreprise est concernée par des facteurs de risques professionnels retentissant de manière certaine sur ces consommations, plus le risque d'accident ou de dégradation des conditions de travail est grand.



3- Quels sont les facteurs de risques professionnels ?



3- Quels sont les facteurs de risques professionnels ?

- **6 classes de déterminants identifiés :**
 - Les pratiques culturelles et socialisantes
 - La disponibilité et offre des produits liées au milieu professionnel
 - La précarité professionnelle
 - Les tensions psychiques
 - Les tensions physiques
 - La pauvreté des liaisons sociales
- **Exemples de contraintes et souffrances en milieu professionnel :**
 - Gérer des douleurs liées aux TMS (*travail répétitif sous contrainte de temps, port de charge, vieillissants ...*)
 - Pallier les conséquences d'horaires atypiques ou alternés (*problèmes de sommeil, de réveil ...*)
 - Anesthésier la peur de l'accident, de ne pas tenir les cadences ou de perdre son emploi
 - Oublier la souffrance éthique
 - Combattre ou compenser l'ennui, la monotonie du travail, sa perte de sens ...
 - Maintenir la vigilance dans les fonctions de surveillance
 - Tenir le coup face aux « coups de bourre », aux exigences croissantes de résultats, à l'obligation d'être toujours au top...
 - Augmenter ses capacités, ses performances, son adaptabilité
 - Etre confronté à la maladie, à la souffrance et à la mort
 - ...



4- Comment les prévenir en milieu professionnel ?



4- Comment les prévenir en milieu professionnel ?

En intervenant le plus en amont possible !

- **En élaborant une démarche de prévention comportant 3 volets :**
 - **Le volet management :**
 - Réflexion sur les risques professionnels de l'entreprise via le DUERP
 - Règlement intérieur incluant les consommations de substances psychoactives et la politique de l'entreprise
 - Protocole d'encadrement des pots et protocole de gestion d'une situation de crise
 - Conduite à tenir formalisée en cas de troubles récurrents
 - **Le volet information/sensibilisation :**
 - Affichage informatif
 - Intégration du thème dans le livret d'accueil
 - Réunions d'information/sensibilisation
 - **Le volet aide :**
 - Affichage des coordonnées du SPST
 - Affichage de coordonnées des structures ressources



Addict'AIDE pro : <https://www.addictaide.fr/pro/>



5- Comment mon SPSTI peut aider mon entreprise à les prévenir ?



5- Comment mon SPST peut aider mon entreprise à les prévenir ?

- **Sensibilisation de l'encadrement, des représentants du personnel** (*mise à jour des connaissances, réglementation, élaboration de la démarche de prévention...*)
- **Sensibilisation des salariés sur le mésusage des substances**
- **Suivi individuel périodique: repérage précoce des consommations à risque et intervention brève par du personnel formé**
- **Suivi occasionnel à la demande de l'employeur après s'être entretenu avec le salarié**

Importance de connaître les structures de prise en charge du secteur (coordonnées, fonctionnement) afin d'orienter le plus efficacement possible



**Ces questions pouvant entraîner d'autres,
je vous invite à contacter directement votre
service de prévention et santé au travail.**

Merci pour votre attention !



Transformons
l'essai ensemble

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, UN SPORT D'ÉQUIPE

18 MARS - 22 MARS 2024



Mardi 19 mars 2024 à 18h

Événement exceptionnel en présence de Pascal Papé
Venez nous retrouver au stade Jean Bouin (Paris 16e) et
rencontrer cet ancien rugbyman et capitaine du XV de
France.



Toute la semaine

Chaque jour, à 11h et 16h, des webinaires de 15 minutes seront
animés par des experts en prévention et santé au travail.

Plus d'informations sur <https://www.presanse-idf.org/rst2024>